

**Audience solennelle de présentation**  
**30 septembre 2022**  
**Discours de Catherine PAUTRAT**  
**Première présidente de la cour d'appel de Lyon**

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, militaires et religieuses,

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires, mes chers collègues de la cour et des autres juridictions,

Soyez remerciés chaleureusement de votre présence à cette audience qui honore notre cour et tous ceux qui chaque jour, magistrats et fonctionnaires de son ressort, participent à l'œuvre de justice. Vous lui témoignez ainsi la considération qu'elle mérite et l'assurez de la place fondamentale qu'elle occupe dans notre édifice démocratique.

Je mesure à l'heure où je prends pour la première fois la parole dans cette enceinte majestueuse chargée d'histoire et de symboles et où tant de grands magistrats se sont illustrés, l'importance de la tâche que le Conseil supérieur de la magistrature m'a confiée.

Je me sens tout à la fois fière de la confiance qu'il m'a accordée et redevable de l'engagement qu'il implique. Je tiens à exprimer à Madame la haute conseillère qui le représente aujourd'hui ma gratitude d'avoir proposé ma nomination au Président de la République, et à l'assurer de mon entier dévouement à la noble mission qui m'incombe désormais.

Je l'appréhende avec l'émotion que suscitent les nouveaux défis à relever et les exigences qu'ils revêtent mais l'aborde aussi avec optimisme.

En effet, je sais d'abord pouvoir compter sur tous les acteurs et partenaires de notre institution dans ce ressort mais aussi sur le soutien sans faille et les enseignements de grandes figures judiciaires qui m'ont accompagnée tout au long de mon parcours : Mesdames Cécile Petit, Dominique Lottin, Marie-Christine Degrandi, et Messieurs Jacques Degrandi et Jean-Michel Bruntz.

Je pense aussi à la bienveillance de mes collègues, notamment les chefs de juridictions de la cour d'appel de Versailles, les collègues du tribunal de Nanterre et de Pontoise, de l'inspection générale de la justice et de la direction des services judiciaires qui ont fait le déplacement pour assister à cette audience.

Heureuse de vous savoir aujourd'hui dans la capitale des Gaules, soyez tous remerciés de votre amitié fidèle, de vos conseils précieux et de votre générosité dans l'échange.

Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage à ma famille, pilier de mon chemin de vie, garante d'un indéfectible soutien, d'une affection entière et source d'encouragements sans cesse renouvelés. J'associe à ces remerciements mes amis lyonnais, stéphanois et parisiens qui m'ont toujours apporté l'équilibre qui sied au magistrat.

Je sais ce que je dois à chacun d'entre vous présent ou qui relié par la pensée participe à cette manifestation solennelle. C'est grâce au partage des idées, à la richesse des parcours et à la diversité de nos expériences croisées que j'ai pu avancer et surtout agir.

Car c'est une conviction profonde que nulle ambition ne s'exerce dans le repli ou la solitude. Notre mission doit s'inscrire dans une démarche collective où la place de chacun, du plus modeste au plus honoré, concourt à la construction de la Cité.

**Aujourd'hui**, je me réjouis d'intégrer un nouvel environnement professionnel en qualité de première présidente. J'ai déjà pu apprécier l'accueil chaleureux qui m'a été réservé, qu'il s'agisse des magistrats, fonctionnaires et personnalités que j'ai rencontrés depuis mon arrivée.

A ce titre, **Madame la première présidente de chambre**, chère Anne Wyon, soyez remerciée de vos propos de bienvenue et du temps que vous m'avez consacré pour m'acculturer aux spécificités de la cour. Je m'associe également à vos mots élogieux portés à l'égard de mon prédécesseur, M. Régis VANHASBROUCK, qui m'a fait partager la connaissance fine du contexte judiciaire lyonnais ainsi que des femmes et hommes du ressort qui l'animent. A l'égal de ses prédécesseurs, Il aura imprimé une action forte dans cette cour tout comme celle qu'il décline au sein du Conseil supérieur de la magistrature où il poursuit aujourd'hui son office.

**Madame la procureure générale**, chère Fabienne, j'ai été très sensible à la chaleur et à la cordialité de votre accueil.

C'est en confiance et guidée par le sens du dialogue, que nous nous inscrirons ensemble dans cet exercice atypique et unique dans l'administration que l'on nomme la dyarchie. Je sais que cette gouvernance, pour la première fois totalement féminisée, sera harmonieuse et sereine au service de la cour juridiction et des tribunaux du ressort.

**Mesdames et messieurs les magistrats, les magistrats honoraires et à titre temporaire**, c'est consciente de mes responsabilités que je rejoins notre communauté judiciaire lyonnaise en étant résolument décidée à défendre les intérêts de notre institution, à protéger ses acteurs mais aussi à réfléchir aux évolutions de notre intervention.

**Madame la directrice de greffe, mesdames et messieurs les fonctionnaires**, étant au fait des sujétions et difficultés d'exercice qui sont les vôtres, je tiens à saluer la qualité de votre dévouement qui est essentiel pour porter l'engagement impérieux que nous devons à l'égard de nos concitoyens.

\*\*\*\*\*

Il n'existe pas d'Etat de droit sans Justice, n'oublions jamais cette vérité en ces temps troublés, où les conflits armés nous entourent, les terrorismes rampent, les épidémies frappent, les bouleversements technologiques et numériques nous percutent, où nos fondamentaux du vivre ensemble laissent place à la peur de l'autre, où l'instabilité prédomine et les crises nous encerclent : économique, sanitaire, sociale, climatique, démocratique.

Au cœur d'une crise générale de civilisation qui dépasse nos frontières, nos institutions sont bousculées et malmenées. La justice n'échappe pas à ces turbulences qui déstabilisent la primauté du droit et les règles juridiques dont les magistrats restent les dépositaires vigilants et permanents.

Porteurs d'un héritage séculaire, les juges sont les gardiens des normes qui protègent, et des droits qui préservent nos libertés. Ils sont les hérauts d'un humanisme universel, ceux qui assurent la pérennité de notre pacte social et l'équilibre de notre socle républicain.

**Ne doutons pas** de nos valeurs et confortons plutôt collectivement les conditions dans lesquelles s'exercent nos libertés publiques dont le juge judiciaire est, et doit être, le garant indéfectible.

**Soyons fiers**, nous, membres de la communauté des juristes, de la mission qui nous incombe auprès des citoyens qui nous confient leur liberté, leur honneur, leur sûreté et la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

**Soyons néanmoins lucides** sur les effets d'un contexte chaotique. De tiers impartial chargé de sanctionner les infractions ou de trancher les litiges en application de la loi, le juge est devenu un acteur de nombreuses régulations sociales suscitant de multiples attentes, le tout s'exerçant dans un contexte général de défiance.

70% des français estimaient en 2006 que la justice fonctionnait mal. Un sondage récent portait ce chiffre à 73%<sup>1</sup>, preuve que la défiance s'est aggravée et que les griefs des justiciables conservent leur actualité : lenteur, cout, opacité, imprévisibilité, écoute insuffisante.

**Ces reproches peuvent paraître sévères et injustes à l'heure où** les magistrats et fonctionnaires consentent à de nombreux sacrifices personnels pour accomplir leur mission dans des conditions souvent éprouvantes, au sein d'une justice que l'on peut qualifier d'asphyxiée générant souffrances et perte de sens.

**Mais ils sont cependant recevables et légitimes.** Il serait dangereux de ne pas les entendre et d'ignorer les réponses qu'ils méritent.

La lente dérive de l'institution judiciaire résulte de causes anciennes, connues et exposées depuis longtemps dans de multiples études et rapports français et européens. Ces constats ont été rappelés tout récemment dans les conclusions du comité des Etats généraux de la justice auxquels je renvoie pour une appréhension plus fine de la question.

Mais la lucidité invite également à ne pas regarder seulement vers un passé glorieux et regretté.

---

<sup>1</sup> CSA, Le rapport des français à la justice, septembre 2021

Le monde change, la France se transforme. L'institution judiciaire ne peut rester à l'écart de ce mouvement et doit évoluer tout comme les autres administrations de l'Etat.

Il nous revient alors de prendre part à la rénovation de notre institution pour réinventer un avenir à espérer.

C'est pourquoi, je ferai mienne **la devise d'Artémis : croire, oser et agir.**

C'est un programme ambitieux. Mais à quelle fin et comment me direz-vous ?

**A la première question, je répondrai « pour servir » et à la seconde j'ajouterai « ensemble ».**

Comme le rappelle le Conseil d'Etat, la notion de service public, fondée sur l'idée d'intérêt général, est considérée comme la finalité ultime de l'action de l'État car servir, c'est s'acquitter de devoirs et d'obligations.

La Justice, si elle occupe un rôle spécifique, ne peut s'inscrire dans un autre projet.

**Servir**, c'est mettre nos concitoyens au cœur de nos préoccupations. La justice leur est redevable. Ils attendent de nous que nous protégeons les victimes et les plus démunis, que nous sanctionnons mais aussi réinsérons les délinquants, que nous régulons les litiges de proximité et que nous sécurisons les relations sociales et économiques dans un environnement concurrentiel et complexe.

L'administration de jugement peut servir à relier ce qui a été délié, à réparer ce qui a été brisé.

**Servir**, c'est aussi s'assurer, dans le contexte de l'open data, de la mise en cohérence de la jurisprudence des juridictions du ressort avec celle de la cour d'appel et de la Cour de cassation afin de garantir la stabilité et la prévisibilité de nos décisions.

**Servir**, c'est lutter contre nos imperfections notamment la complexité et la lenteur de nos fonctionnements. C'est fédérer les équipes et favoriser les synergies entre elles.

**Servir**, c'est comprendre notre environnement, expliquer le sens de notre action, et rendre compte de l'utilisation des moyens qui nous sont alloués.

**Servir**, enfin pour une première présidente nouvellement arrivée, c'est d'abord observer puis s'assurer que chaque professionnel et acteur de la justice est en capacité d'accomplir sa mission. C'est aussi lutter pour obtenir des moyens humains, budgétaires, technologiques et matériels, libérer les énergies, alléger les organisations et les lourdeurs bureaucratiques.

C'est pourquoi, une cour d'appel ne doit pas être une tour de contrôle tatillonne mais **un centre de ressources** dont les compétences juridiques, administratives et humaines doivent être mobilisées au service de son siège et de toutes les juridictions de son ressort.

**Une cour d'appel doit être stratège dans les orientations qu'elle impulse, facilitatrice dans les régulations qu'elle opère, pragmatique dans sa dimension gestionnaire et prospective pour accompagner les enjeux de demain.**

Mais cette ambition doit aussi s'inscrire dans le réel car les justiciables attendent de nous une justice efficace, accessible et à l'écoute, statuant de manière rapide et rendant des décisions de qualité prises par des juges exerçant avec humanité et en toute indépendance.

Tout l'enjeu repose alors sur ce que chacun peut apporter à notre édifice commun car la réussite de l'adaptation de la Justice aux évolutions de notre pays et aux attentes de nos concitoyens sera conditionnée par la mise en place d'un projet collectif puissant qui ne peut se réduire à quelques-uns.

**Servir, c'est le faire ensemble !**

**Ma première attention ira vers les magistrats et fonctionnaires de justice.**

Je serai ainsi vigilante à ce qu'au-delà de l'exigence qui nous incombe, la bienveillance, pilier d'un management moderne, prévale dans nos postures d'animateurs afin de favoriser la qualité de vie au travail et constituer un rempart face aux crises.

En lien avec Madame la procureure générale, je m'efforcerai d'offrir à chacun au siège de la cour et dans les juridictions des conditions d'exercice sereines dans un cadre immobilier sécurisé et adapté.

En notre qualité de **responsable de budget opérationnel de programme**, et sûre de l'appui de l'équipe du service administratif inter-régional dont je salue la compétence et le dévouement à travers son directeur, nous veillerons au bon fonctionnement du service de la justice dans les trois départements du ressort et à la sincérité des budgets des quatre cours d'appel d'unités opérationnelles de Grenoble, Chambéry, Riom et Lyon. Mesdames et messieurs les chefs de cour, chers collègues, soyez assurés de mon engagement à m'inscrire dans la poursuite de relations transparentes qui prévaudront dans nos échanges.

Et permettez-moi de saluer plus particulièrement **Mme Marie-France BAY-RENAUD**, première présidente de la cour d'appel de Chambéry et **M. Christophe BARRET**, procureur général près la cour d'appel de Grenoble qui viennent de prendre leurs fonctions.

Je sais aussi pouvoir compter sur les équipes de la direction interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice, ici présentes, qui œuvrent à la modernisation de nos équipements.

Je serai bien sûr disponible pour répondre aux sollicitations des magistrats et fonctionnaires individuellement mais aussi des organisations syndicales et professionnelles étant fondamentalement attachée à un dialogue social de qualité.

Dans cet esprit, **mesdames et messieurs les présidents des tribunaux judiciaires**, je serai prioritairement attentive à la situation de chacune de vos juridictions et à celle des magistrats et des fonctionnaires qui y agissent lesquels sont régulièrement confrontés à la mise en œuvre de réformes d'envergure, la prochaine étant celle de la cour criminelle départementale qu'il nous faudra mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

A ce stade de mon propos, je tiens à souligner l'arrivée de **M. François-Xavier MANTEAUX et de Mme France ROUZIER** nommés respectivement en qualité de présidents des juridictions

de Saint-Etienne et Villefranche-sur Saône. Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue et me réjouis de vous voir rejoindre une équipe de présidents dynamique, performante et solidaire.

Connaissant bien les vicissitudes de vos fonctions et de celles de nos collègues, je vous assure de mon indéfectible soutien et écoute en toutes circonstances.

Car je sais que **l'acte de juger** expose souvent celui qui l'exerce à des irritations, des critiques voire des attaques déstabilisatrices alors que le magistrat doit accomplir sa mission à l'abri de toutes pressions qu'elles soient politiques, médiatiques ou sociales.

Si l'acte de juger nécessite souvent du courage, je considère que les magistrats doivent aussi être soutenus dans l'exercice difficile de leurs fonctions et défendus par l'institution quand ils sont injustement mis en cause. Ils pourront compter sur ma ferme détermination à garantir des conditions d'exercice respectueuse de leur indépendance.

Mais la restauration du lien entre nos concitoyens et la justice dépend aussi du respect sans faille par les magistrats, qu'ils soient judiciaires, consulaires ou conseillers prud'homaux, des obligations déontologiques qui leur incombent. L'impartialité et l'indépendance, le respect dû à autrui et l'exemplarité dans nos postures ne sont pas de vains mots, ce sont autant d'exigences et de vertus professionnelles qui nous qualifient pour exercer notre métier et sécuriser notre engagement.

C'est aussi ainsi que nous recouvrerons le respect et la confiance aujourd'hui éloignés mais qui ne sont pour autant pas perdus. C'est à une stratégie de reconquête collective qu'il nous faut aspirer.

A cet effet, nous ne devons pas agir dans notre seul lieu judiciaire **car servir n'a de sens que si nous le faisons, ensemble, avec la communauté de nos partenaires.**

Si l'institution se caractérise par son indépendance, son intervention ne se conçoit pas pour autant à l'abri du monde et des défis sociétaux qui l'entourent. Elle se nourrit au contraire des évolutions de la société et des enjeux que les autres institutions doivent porter.

Cette ouverture sur la Cité constitue une dimension essentielle de l'action judiciaire et notamment de la cour d'appel qui favorise la coordination de l'action des juridictions dans un contexte de territorialisation des politiques publiques.

Satellite d'un écosystème, l'action de la justice se conçoit avec tous.

**Monsieur le préfet de région**, nous parlons le même langage et vous savez, par mon histoire familiale et paternelle, que je porte à la représentation de l'Etat que vous incarnez une haute estime. Garant de l'intérêt général, vos actions sont essentielles à l'amélioration du service public. Votre engagement pour adapter l'administration aux enjeux de demain et répondre aux préoccupations, notamment de proximité et de sécurité, de nos concitoyens est fondamentale à la cohésion de notre société.

Je souhaite par ailleurs rendre un hommage appuyé à nos policiers nationaux et municipaux, gendarmes et douaniers qui exercent un métier exposé et dont l'action est indispensable à notre équilibre social. Vous appartenez à la grande famille judiciaire. Et comme j'ai eu

l'occasion de l'évoquer auprès de certains responsables de vos services, la Cour sera très vigilante s'agissant de la police judiciaire à ce que, dans le contexte de réformes organisationnelles actuellement engagées, soit toujours préservés les prérogatives de l'autorité judiciaire, le libre choix du service enquêteur par les magistrats, et les capacités d'investigation des enquêteurs mobilisés dans la lutte contre la criminalité organisée et les contentieux complexes.

J'associe à cet hommage, via leurs directeurs interrégionaux, les agents de **l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse** pour lesquels j'ai toujours gardé un intérêt soutenu tant la prise en charge des mineurs mais aussi des personnes condamnées détenues ou relevant du milieu ouvert constitue un prolongement essentiel de l'action judiciaire.

Mais que serait cette action sans vous Mesdames et messieurs les avocats.

**Madame la Bâtonnière, Monsieur le vice-Bâtonnier**, je ne crois pas me tromper en relevant que nous nous sommes entendus sur les constats et compris dans nos échanges. Très attachée à la défense des droits des justiciables, je suis convaincue que la survie du système judiciaire dépend autant du concours actif de la communauté des avocats que de notre capacité à nous inscrire dans des politiques de juridictions ambitieuses et partagées.

Parmi celles-ci, je citerai la dématérialisation des procédures, les modes alternatifs de règlement des différends, la procédure participative, l'amélioration des écritures, la déontologie. Le barreau est un acteur stratégique du fonctionnement judiciaire, et nous n'échapperons pas à l'embolie dans laquelle nous sommes plongés sans votre engagement à nous aider, sans le concours que vous apporterez à l'évolution de notre institution.

Doivent également être associés à ces projets les officiers ministériels et notamment les notaires, commissaires de justice et les experts qui constituent une pierre angulaire du fonctionnement de la justice nécessitant une collaboration ouverte et constructive pour faciliter le développement de nos projets de modernisation.

Le partenariat avec les facultés de droit ne saurait échapper à cette dynamique d'ouverture qui est essentielle tant l'accueil des juristes assistants et des assistants de justice représente un enjeu fort pour les juridictions, et les liens avec les enseignants-chercheurs un atout en termes d'évaluation de nos politiques et de compréhension des défis futurs.

La justice doit fonctionner en maillage, construire des alliances permettant de fédérer l'ensemble des acteurs utiles à l'exercice de ses missions. L'accès au droit de nos concitoyens, que je sais très dynamique dans ce ressort, illustre cette complexité d'intervention et l'enjeu qu'il représente auprès notamment des plus défavorisés confrontés au quotidien à des réalités délicates et des attentes continues.

C'est dans ce contexte qu'il nous appartient d'ouvrir les fenêtres de nos palais et de rendre visible les enjeux de la justice pénale mais surtout civile dans leur environnement systémique et partenarial.

Il nous revient d'expliquer la complexité et les contraintes dans lesquelles nous exerçons. La communication institutionnelle doit ainsi être un outil naturel pour relayer la cohérence des objectifs de notre action et éviter les incompréhensions et mises en cause injustifiées.

J'invite les journalistes à aiguiser leur curiosité judiciaire et à investiguer sur les rouages de nos fonctionnements.

Cette cour plusieurs fois centenaire sera ouverte à tous et en particulier à vous **Mesdames et Messieurs les parlementaires**. A l'heure où vous examinerez bientôt le projet de loi de finances puis des projets de loi annoncés portant réformes de la procédure civile et pénale, protégez-nous de la grande dispersion des forces à appréhender des « textes maquis », apportez-nous la capacité de transformer le réel, renforcez nos moyens, donnez-nous la confiance et les armes pour investir dans les compétences et les organisations, pour instaurer un dialogue performant avec les territoires qui ont besoin d'une réponse judiciaire adaptée aux enjeux socio-économiques qu'ils portent.

Et ceux de cette région, marquée par une industrie de tradition, une économie en essor, des technologies de pointe et une démographie globale croissante, nécessitent un investissement judiciaire à la hauteur de leur importance.

C'est dans ce cadre, Messieurs les présidents des tribunaux de commerce et conseils des prud'hommes, que notre dialogue doit être permanent pour assurer cet exercice de régulation économique et sociale qui nous échoit.

Pour ce faire et agir, je revendique un fonctionnement judiciaire agile et audacieux basé sur l'innovation locale, l'imagination adaptée aux logiques de terrain, et la créativité technologique comme j'ai pu le faire précédemment en créant à Nanterre la première Start up d'Etat du ministère de la justice et en participant à la seconde avec le tribunal judiciaire de Lyon. Je salue aujourd'hui leurs représentants qui nous font l'amitié de leur présence.

C'est à ces conditions qu'il nous faudra repenser la justice, dans le contexte incroyablement renouvelé que traverse notre pays, et que nous devons relever collectivement les défis d'envergure qui nous attendent au titre desquels la revalorisation de la justice civile, la rapidité des réponses judiciaires, la qualité des décisions de justice, le recentrage de l'office du juge, la lutte contre la criminalité organisée et la récidive, la cybercriminalité, la délinquance de proximité, la préservation de l'environnement, la défense de notre économie et les droits des générations futures.

\*\*\*\*\*

A l'heure de conclure, je sais que nous remporterons ces défis car nous agissons par conviction et avons le goût commun d'entreprendre.

Notre richesse est la foi en notre mission servie par des femmes et des hommes exemplaires, talentueux et généreux dans l'action.

Notre voix porte l'avenir, notre militantisme l'espérance.

La tâche est noble et le combat difficile. Mais comme l'écrit Bertolt Brecht « Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu ».

Catherine PAUTRAT

